

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2025 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 6 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 23 Nombre de procurations : 6

Pour : 29 Contre : Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc RETY	Mme Monique ISSAD	Mme Leïla BELKAID
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Patricia QUELIN	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	Mme Fabienne VION	Mme Cyrielle VILLANI
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	M. Fernando NOVO
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	Mme Valérie GRANDET
M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN	

Membres absents

Mme Florence BIZOT (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)
M. Jean-Luc JONCOUR (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Anne MILLOT)

N° 2025-096 : Création d'emplois saisonniers – vacances de fin d'année 2025

Madame Béatrice SIMON, Adjointe à la Maire, expose :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ;

Les collectivités peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

CONSIDÉRANT que l'organisation des activités pour les enfants et adolescents fréquentant les ALSH Maison de l'Enfance, le Pôle Jeunesse et le Pôle Sports durant les vacances de fin d'année 2025 entraîne un accroissement saisonnier d'activité nécessitant le recours à du personnel temporaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de la création des postes suivants :

Pôle Enfance : (emplois saisonniers rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint d'animation)

ALSH M.M.E.L. : 4 emplois à 35h00 du 22 décembre 2025 au 04 janvier 2026

2 emplois à 35h00 du 22 au 28 décembre 2025

2 emplois à 35h00 du 29 décembre 2025 au 04 janvier 2026

Pôle Jeunesse : (emplois saisonniers rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint d'animation)

2 emplois à 35h00 du 22 décembre au 4 janvier 2025

Pôle Sports : (emplois saisonniers rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint d'animation)

1 emploi à 30h00 du 22 décembre au 4 janvier 2025

CHARGE Madame la Maire de la signature des contrats de travail correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS